

24^{ème} VIDE - GRENIER

sur le PLATEAU de VANVES

Dimanche 12 mai 2019

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- ⇒ Prendre connaissance du Règlement du vide-grenier (voir au dos)
- ⇒ Remplir le bulletin de réservation ci-dessous et l'adresser **avant le 2 mai 2019** à :

Société EGS

Service brocante de Vanves

33 ter, rue Lécuyer – 93400 SAINT-OUEN

accompagné **obligatoirement** des pièces suivantes :

- ✓ chèque de règlement à l'ordre d'EGS
- ✓ enveloppe timbrée à vos : nom, prénom et adresse
- ✓ photocopie recto-verso de votre pièce d'identité

**TOUT DOSSIER INCOMPLET
NE SERA PAS PRIS EN COMPTE**

BULLETIN DE RÉSERVATION – VANVES

(à découper et à nous retourner)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél :

Email :

(Votre inscription vous sera confirmée par email)

DECLARE SUR L'HONNEUR :

- ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal),
- ne pas être commerçant(e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de Commerce),
- avoir pris connaissance et accepté le Règlement du vide-grenier.

Je joins un chèque de €

correspondant à *mètres linéaires
x 9 € TTC le mètre linéaire (***MINIMUM 2 METRES**)

Date : / / 2019 Signature :

ACCUSE DE RESERVATION

Il vous sera renvoyé environ une semaine avant la manifestation

M.

Nous accusons réception de votre réservation pour le
24^{ème} Vide-grenier du **dimanche 12 mai 2019**.

Nous vous rappelons que le placement aura lieu à partir
de **6h00** et que les réservations seront perdues après
07h30.

Emplacement N°: pour : mètres

**N'oubliez pas de vous munir de cet accusé de
réservation et de votre pièce d'identité.**

Cachet de la société

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

ARTICLE 1

Date et lieu

DIMANCHE 12 mai 2019

Rues Jean Jaurès et Auguste Comte – 92170 Vanves

ARTICLE 2

Participants

En priorité les habitants de Vanves munis de leur accusé de réservation, de leur carte d'identité et, le cas échéant, d'un justificatif de domicile

ARTICLE 3

Placement

de **6h à 7h30, le 12 mai 2019**, sur le même lieu, arrivée par le carrefour Legris. **après 7h30**, les emplacements libres seront réattribués, **sans remboursement**.

ARTICLE 4

Stationnement

Chaque participant, une fois le déchargement effectué, devra garer son véhicule le plus loin possible, selon les indications données lors du placement. Nous vous informons également que le parking du marché situé avenue Antoine Fratacci est ouvert.

Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule n'est autorisé à stationner dans le vide-grenier

ARTICLE 5

Tarif

9 € TTC par mètre linéaire sur 2m de profondeur (**aucun débordement ne sera accepté**) l'emplacement réservé ne peut être **inférieur à 2 mètres linéaires**

ARTICLE 6

Matériel

Chaque participant apporte son propre matériel.

Nous ne fournissons aucun matériel.

ARTICLE 7

Responsabilité

Chaque participant est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner.

Il s'engage à respecter les consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur ou les forces de l'ordre.

ARTICLE 8

Nettoyage

Chaque participant s'engage à nettoyer son emplacement à l'issue du vide-grenier et à regrouper ses déchets.

ARTICLE 9

Fin de manifestation

Arrêt des ventes : **18h**

Les participants devront avoir quitté les lieux à **19 h**.

ARTICLE 10

Désistement

Aucun remboursement pour annulation ne sera pris en compte **72 heures** avant la manifestation.

ARTICLE 11

Renseignements

Société EGS - 33Ter rue Lécuyer - 93400 Saint Ouen

Tél. 01 40 11 28 16 - Fax 01 40 12 63 83 - Courriel : contact.egs@gmail.com

Bon vide-grenier
à tous!